

À basse température
**Édition 2019-2020 du Grand Concours de nouvelles
de la Fédération Wallonie-Bruxelles**

« À basse température », un thème pour les féru.e.s de gastronomie et de cuissons lentes. Pour les passionné.e.s de paysages enneigés et de géographies polaires. Pour les assidu.e.s des relations humaines qui passent du chaud au froid. Pour les accros aux prévisions météo.s. Pour les spécialistes de la conservation et des chambres froides. Pour les fétichistes des chasses aux trésors qui, suivant la réussite de leur quête, se retrouvent en territoire brûlant ou réfrigérant. Pour les expert.e.s chauffagistes, les dépendant.e.s à l'air conditionné... Pour tous ceux et toutes celles qui trouveront dans le thème « À basse température » un déclic pour l'écriture d'une nouvelle.

Date limite de remise des textes : 13/12/2019

Concours ouvert à toutes les personnes, sans limite d'âge, belges ou résidant en Belgique, n'ayant jamais été publiées à compte d'éditeur, écrivant en français. À gagner : des participations à des ateliers d'écriture, la publication des dix textes primés, des mentions financières pour quatre textes lauréats.

LES PRIX:

Le «**Grand prix de la nouvelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles**» d'un montant de 1.000 € et trois mentions de 200 €, avec une mise en ondes par la RTBF de l'une des nouvelles primées.

LE RÉGLEMENT:

1. Ce concours de nouvelles en langue française est organisé par la Communauté française de Belgique, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Service général des Lettres et du Livre) en collaboration avec CLÉA (Compagnie de lecteurs et d'auteurs). Par ailleurs, le concours dispose de partenaires promotionnels, notamment les revues Karoo, Marginales, C4, Kalame et la RTBF.
2. Il est ouvert aux personnes de nationalité belge et/ou résidant en Belgique, quel que soit leur âge, n'ayant jamais publié une œuvre chez un éditeur papier ou numérique à compte d'éditeur. Le fait d'avoir publié un texte ou plusieurs textes dans un recueil collectif, y compris à compte d'éditeur, n'empêche pas la participation au concours. Les personnes ayant été éditées dans le cadre des deux éditions précédentes du Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles «L'enveloppe» et « La serrure» ne peuvent participer à cette édition.
3. L'œuvre proposée devra être un texte original et inédit et appartenir au genre de la nouvelle. La nouvelle envoyée peut être réaliste, fantastique, de science-fiction, avec chute, à fin ouverte... Elle doit cependant obligatoirement constituer un récit, c'est-à-dire raconter quelque chose avec un certain point de vue. Un changement d'état doit exister entre le début et la fin du texte. Le texte doit être cohérent, abouti, avec des actions, des situations, des descriptions et/ou un voire des personnages... Le texte doit éviter des éléments superflus. Il doit être compréhensible pour le lecteur, retenir son attention par la force de la narration, l'humour, la construction. Les critères

principaux d'évaluation sont : la qualité de l'intrigue, sa relation directe ou indirecte avec le thème « À basse température », la construction, le style, l'originalité, la capacité à susciter l'intérêt du lecteur (rire, émotion, réflexion, détente, empathie...).

4. Il ne sera admis qu'une seule nouvelle par participant.e au concours.

5. Sont exclues : une traduction, une adaptation, une œuvre présentant un caractère publicitaire ainsi qu'une œuvre ayant déjà été publiée sur un support papier ou numérique ou ayant fait l'objet d'une réalisation ou d'une diffusion par un organisme de radiodiffusion belge ou étranger.

6. Le texte dactylographié ne devra pas compter plus de 16.500 signes (espaces compris) soit environ 8 pages (format A4).

7. Les textes seront fournis dans un document Word extension .doc ou .docx. (pas de PDF ou d'odt !) avec les consignes de présentation suivantes :

a) Utiliser une police de caractères à empattements en corps 12 (Times, Times New Roman, Garamond, Georgia ou Baskerville) et non une police bâton (Arial, Verdana, Helvetica, Calibri...)

b) Pour la présentation générale :

- Titre centré (sans gras) ;
- Pas d'alinéa au début des paragraphes ;
- Interlignage: 1,5 ;
- Pas de double interligne entre les paragraphes (= deux «enter»), sauf si volonté de marquer une vraie césure dans le texte ;
- Numérotation des pages.

8. Le texte comptera le titre de la nouvelle et exclura toute information qui révélerait l'identité de l'auteur.e. Une feuille d'identification (voir modèle de fiche ci-dessous), **complétée de manière lisible**, sera jointe par courrier ou courriel au texte présenté. Les données personnelles seront utilisées uniquement dans le cadre du Grand Concours de nouvelles et aux étapes nécessaires à son bon déroulement. Les communications vers les participant.e.s s'effectueront essentiellement par courriel.

9. La/Le participant.e devra faire parvenir pour le vendredi **13 décembre 2019 à 18 h** au plus tard, la date de la poste faisant foi, le texte de son œuvre en un exemplaire (papier) à l'adresse suivante:

Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Service général des Lettres et du Livre,
Laurence Ghigny – 1B042
Bld Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Belgique

ou par courriel à l'adresse concoursdenouvelles@cfwb.be

10. Un accusé de réception parviendra à chaque participant.e, par courriel (ou par courrier), dans les jours qui suivent avec un numéro attribué à sa nouvelle. Ce numéro est à reprendre dans tous les échanges liés au Grand Concours de nouvelles.
11. Un premier jury composé de lecteur.trice.s actif.ve.s dans le monde de la critique, de l'édition, de l'enseignement littéraire et des ateliers d'écriture retiendra, en janvier 2019, un maximum de 50 textes sur base des critères énoncés à l'article 3. Un temps de réflexion, d'échanges autour de la nouvelle, de la réécriture, du travail de l'écriture en collaboration avec CLéA, sera proposé en mars 2019 aux auteur.e.s des textes sélectionnés. Auteur.es qui auront l'occasion de retravailler – par après – leur nouvelle grâce à cette expérience collective.
12. Les auteur.e.s visé.e.s au point 11, qu'ils.elle.s aient participé à la journée ou non, devront renvoyer la version définitive de leur texte (retravaillée ou non, avec un titre modifié ou non – mais avec leur numéro d'identification), en mars 2020 (date qui sera définie ultérieurement), à la même adresse postale ou courriel, suivant les modalités décrites à l'article 8. Ils.Elles joindront une copie de pièce d'identité prouvant leur nationalité et/ou résidence sur le territoire belge.
13. Est entendu par «*retravail de l'œuvre*» un apport de modifications qui permet néanmoins de reconnaître le texte de la version initiale de l'œuvre. Un autre texte ne sera pas accepté.
14. Un second jury composé d'auteur.e.s, d'éditeur.trice.s, de journalistes de la RTBF, d'enseignant.e.s, d'attaché.e.s à l'administration se réunira en avril 2020 pour décider de l'attribution du Grand Prix de la nouvelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des trois mentions ainsi que des six autres nouvelles (maximum) qui constitueront le recueil *À basse température*. Ceci implique que le jury peut renoncer à toute attribution de prix dès lors qu'il estime que la qualité de l'œuvre ou des œuvres est insuffisante.
15. Les prix seront attribués en juin 2020.
16. Les auteur.e.s d'œuvres primées cèdent à titre non exclusif à la Communauté française, aux revues Karoo, Marginales, C4, à la RTBF, à CLéA et aux autres partenaires promotionnels du concours le droit de reproduire, d'éditer, de diffuser et de publier les œuvres primées en tout ou en partie, sous forme de recueil ou dans une publication papier, numérique ou par ondes et ce sans limite de temps. Les éditions, reproductions et publications précitées, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.
17. Pour la publication, la Communauté française, le président du jury et les partenaires du Grand Concours de nouvelles (CLéA, Karoo, Marginales, C4, RTBF) se réservent le droit d'effectuer les corrections orthographiques, grammaticales et syntaxiques nécessaires. Ils proposeront également, en concertation avec l'auteur.e concerné.e, des modifications de contenu en amont de la publication.

18. Du seul fait de leur participation au concours, les auteur.e.s garantissent la Communauté française et ses partenaires contre tout recours éventuel des tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux.

19. Aucun recours fondé sur les conditions, le déroulement et le résultat du concours ne pourra être admis.

20. Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de la participation à ce concours seront traitées, par le Service Général des Lettres et du Livre, dans le strict respect de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute personne peut exercer les droits prévus par la loi du 8 décembre 1992 aux articles 9 à 15 et obtenir l'accès aux données la concernant, moyennant une demande, accompagnée d'une preuve de son identité, introduite auprès du Service Général des Lettres et du Livre.

21. Le fait de présenter un texte au concours implique l'acceptation sans réserve des clauses du présent règlement. Les décisions du jury sont sans appel.

22. Les textes ne sont pas restitués. Mais ils restent la propriété des auteur.e.s qui peuvent les publier ensuite (en totalité, en partie, modifiés ou non...) dans d'autres cadres que celui du Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si un lauréat publie un des textes imprimés dans le recueil À basse température, il est invité à mentionner à l'occasion de cette publication ultérieure que son texte a été primé dans le cadre du Grand Concours de nouvelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

23. L'exécution et l'interprétation du présent règlement sont soumises à la loi belge. En cas de litige, seuls les cours et tribunaux de Bruxelles sont compétents.

Infos : concoursdenouvelles@cfwb.be / 02 413.36.07 / www.culture.be



